## Note relative à la déclaration d'engagement aux clauses sociales et environnementales

Le soumissionnaire devra compléter et présenter dans son offre, la déclaration d'engagement social et environnemental adressée au Maître d'Ouvrage et signée par le ou les responsables habilités à l'engager. En cas de groupement, la charte devra être souscrite par tous ses membres.

## DECLARATION D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

INTITUL	LE DE L'APPEL D'OFFRES :
	[ à préciser lors du montage du DAO]
LE «SOUMISSIONNAIRE » s'engage à respecter les termes de la présente Déclaration d'engagement environnemental et social	
	A
D	MONSIEUR LE « <b>Maître d'Ouvrage</b> » ans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
1)	Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment(i)le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives(ii)l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans(iii)du respect de la nature des travaux respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes(iv) le repos hebdomadaire obligatoire(v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit(vii)les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail(viii)les port obligatoire des équipements de protections individuelles.
2)	En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître

3)

contrôle de l'Etat.

d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les

membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible,

Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage,

les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation

et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de

les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.

4)	Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conforme
	aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous exposons aux sanctions
	prévues par les lois et règlement en vigueur.
	Nom :
	Signature :
	Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :
E	in date du